



Syndicat Mixte pour la Collecte  
et le Traitement des Eaux Usées  
des Bassins de la Thève et de l'Ysieux

République Française  
Département VAL D'OISE  
**SICTEUB**

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 21/03/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
48	27	26

L'an 2024, le 21 Mars à 18:30, le Comité Syndical du SICTEUB s'est réuni au Centre administratif du syndicat, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DESSE Daniel, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux délégués syndicaux le 11/03/2024.

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 26
Contre : 0
Abstention : 0

**Présents** : M. DESSE Daniel, Président, M. POIRIER Henri, M. DUCLOS Jean-Noël, M. GAUBOUR Jacques, M. VARON Bernard, M. GAY Jean-Paul, M. DUFUMIER Dominique, Mme LEGRAND Nicette, M. FERRACHAT Sébastien, M. LEDOUX Eric, M. MANSOUX Michel, M. SPECQ André, M. MELLA Daniel, M. FALLOT Frédéric, M. FAUVIN Patrick, M. DREVILLE Gérard, M. BOCQUET Jean-Charles, Mme SAVY Marie-Laure, M. ALATI Jacques, Mme POLLET Clarisse, M. EPALLE Jean, M. THERRY Eric, M. MOREL Cyril, M. BIZERAY Jean-Jacques, M. FABRE Jacques, M. DESHAYES François, M. BARBIER Jean-Michel  
Suppléant(s) : M. GAY Jean-Paul (de Mme LOURME Sophie)

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Sous-Préfecture

Le :

Et

Publication ou notification du :

Absent(s) : M. MULLER Patrick, M. BLAIMONT Jean-Pierre, M. MONNEINS François, M. PIN Daniel, M. GRANZIERA Gilles, M. GAILDRAT Olivier, Mme LOURME Sophie, M. BUISSON Jean-Michel, M. DELECLUSE Thibault, M. DUFLOS Jérémie, Mme MALAQUIN Chantal, M. BOUFFLET Pierre, M. GUEDON Eric, M. BRICHE Etienne, M. COLLIN Eric, M. COLLOBER Ernest, M. BONDOUX Gilles, M. BONTEMPS Jean-Marie, M. BARBAROSSA Raphaël, M. MOULA Nicolas, M. DE NOAILLES Emmanuel, M. DE NOAILLES Helie

**A été nommé(e) secrétaire** : M. POIRIER Henri

2024-011 – Vote du compte administratif Eaux Pluviales Urbaines de 2023

Vu le code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur le Président expose à l'assemblée par chapitre pour la section d'exploitation et d'investissement les conditions d'exécution du budget Eaux Pluviales Urbaines de l'exercice 2023 faisant l'objet du compte administratif Eaux Pluviales Urbaines 2023.

Conformément à la législation en vigueur, Monsieur DESSE, Président du SICTEUB, quitte la séance pour le vote du compte administratif.

Monsieur André SPECQ, désigné Président, soumet au vote le compte administratif.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif Eaux pluviales Urbaines du Président et du compte de gestion du Trésorier du SGC de Garges les Gonesse  
Entendu l'exposé,

Le conseil syndical, siégeant sous la présidence de Monsieur André SPECQ  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité ( Monsieur DESSE ne prend pas part au vote)

ADOpte le compte administratif de 2023 tel qu'il est annexé à la présente délibération et arrêté comme suit :

<u>Section d'investissement :</u>	<i>Réalisations</i>
Recettes 2023	0 €
Report excédentaire de 2022	0 €
Recettes 2023 et excédent 2022	0 €
Dépenses 2022	0 €
<b>Excédent d'investissement cumulé à la clôture de 2023</b>	<b>0 €</b>
<u>Section d'exploitation :</u>	<i>Réalisations</i>
Recettes 2023	556 449.02€
Report excédentaire de 2022 <i>Pour mémoire l'excédent cumulé à la clôture de 2020 de 0€ a été affecté partiellement en 2021 à l'investissement recettes article 1068 pour 0€</i>	0 €
Recettes 2023 et excédent 2022	556 449.02 €
Dépenses 2023	236 591.15€
<b>Excédent cumulé d'exploitation à la clôture de 2023</b>	<b>319 857.87 €</b>
<b>Excédent cumulé investissement + exploitation à la clôture de 2023</b>	<b>319 857.87€</b>

**DIT** que le résultat cumulé de clôture du compte administratif de 2023 ( investissement + fonctionnement) se solde par un excédent cumulé de 319 857.87 €

**DONNE** au Président pouvoir afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
A Asnières sur Oise, le 27/03/2024  
Le Président